Le noir et le blanc : la classification raciale dans les parlers créoles de l'Océan Indien

Autor(en): **Chaudenson, R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **38 (1974)**

Heft 149-152

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399552

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE NOIR ET LE BLANC : LA CLASSIFICATION RACIALE DANS LES PARLERS CRÉOLES DE L'OCÉAN INDIEN

Le but de cette brève étude est de décrire le système de classification raciale en usage dans trois parlers créoles d'origine française de l'océan Indien : mauricien, seychellois et réunionnais. Le point de départ de cette analyse a été la constatation que dans ces parlers créoles, « noir » dénote, comme l'adjectif français d'où il est issu, « la couleur la plus obscure produite par l'absence ou l'absorption complète des rayons lumineux » (« blanc » se définissant par opposition à « noir »). Cependant, à la différence de ce que l'on observe en français standard, l'usage de ces termes avec une valeur purement dénotative, se limite à la description d'un objet ou d'un animal, sans être susceptible d'être étendu à celle de la couleur de la peau d'un individu. Il nous a donc paru intéressant d'essayer de définir pour chacun des parlers non seulement le vocabulaire de la description de ces termes extrêmes de la classification raciale, mais également celui qui permet de caractériser les degrés intermédiaires du métissage.

1. *Le système mauricien.*

1.1. L'île Maurice [1]. Ancienne île de France, occupée dès 1721 par les Français, devenue anglaise en 1814, puis territoire indépendant en 1963, elle compte aujourd'hui 880 000 habitants dont la majorité est d'origine indienne. La « population générale » (dénomination officielle locale de la population non indo-mauricienne et non sino-mauricienne) groupe essentiellement les descendants des anciens colons français (parfois nommés

1. Nous donnerons dans chaque cas quelques brèves indications sur le pays et sa population.

Afin de simplifier la notation nous avons utilisé *u* pour noter *u* car les créoles de la zone ne possèdent pas *ü*.

« Franco-Mauriciens ») et ceux des esclaves ou travailleurs immigrés (malgaches, africains). La population indo-mauricienne comprend à la fois des descendants d'anciens esclaves ou travailleurs libres indiens et d'engagés ou « coolies » immigrés en masse au XIX^e siècle en vue du développement de la culture de la canne à sucre, après l'abolition de l'esclavage.

1.2. La classification raciale.

1.2.1. La quasi-totalité des Mauriciens « blancs » est constituée par les descendants des anciens colons français. Ils jouent dans l'activité économique de l'île un rôle considérable que les changements politiques récents n'ont pas réduit [1]. Cette population pratique une stricte endogamie et les mariages interraciaux sont très rares (on peut à la rigueur évoquer la possibilité de l'union d'un Blanc et d'une Noire ou Métisse ; l'inverse est impensable). Le mot *blã* sert à désigner tout individu de race blanche, de quelque condition sociale qu'il soit. Le Blanc est naturellement considéré comme supérieur au Noir et il existe peu de dénominations ou comparaisons injurieuses pour le Blanc ; à peine peut-on noter : *ra blã* « rat blanc » (?) ou *blã komã la lèp* « blanc comme la lèpre ». Il y a sans doute dans cette dernière expression une allusion aux taches de dépigmentation qui, dans certains cas, peuvent blanchir presque intégralement un Noir ; insulter un Blanc ne peut donc se faire que par assimilation au « Noir » blanchi. On note par ailleurs que le « Blanc pauvre » est souvent qualifié de façon injurieuse à l'aide de tours qui servent à désigner un Métis clair : *fer blã* « fer blanc » (?) ou plus vraisemblablement « faire blanc » ; celui qui « fait le blanc » sans l'être. *pó graté* « peau grattée » (cf. supra *blã la lèp*). *blã fès nwar* « blanc à fesse noire », sans doute blanc d'apparence mais dont les caractères génétiques noirs sont présents quoique cachés.

1.2.2. Les non-Blancs qui forment la quasi-totalité de la population ne constituent pas un ensemble homogène puisque se retrouvent dans ce groupe une majorité d'Indo-Mauriciens [2] et les « Créoles » (Noirs ou métis). Quoique les premiers aient une couleur de peau souvent foncée, ils ne présentent pas, étant le plus souvent des Dravidiens, le type négroïde (ils ont les cheveux lisses et le nez droit ou aquilin). Cependant d'autres Indiens sont presque blancs et sont parfois, de ce fait, considérés par la population non indienne

1. Ils ont néanmoins provoqué une émigration importante et il y a beaucoup plus de Mauriciens blancs hors de Maurice (Rhodésie, Afrique du Sud, Australie) que dans l'île.

2. Plus de 65 % de la population totale selon le recensement de 1962 : 50,5 % d'Indiens non musulmans *malbar* et 16,2 % de musulmans *mizilmã* ou *laskar*.

comme des métis de Blancs et d'Indiens (c'est en particulier le cas de ceux qui parlent le maharatti et qu'on nomme *bõmbay*). La population indo-mauricienne ne présente donc pas de caractères phénotypiques définis et trouve son principe d'unité sur le plan culturel. En dépit du rôle joué par les Indo-Mauriciens sur le plan politique, à condition sociale équivalente il vaut mieux être « créole » qu'indien [1]. Il semble cependant que le mépris qui s'attache à l'Indien soit plus socio-économique que racial ; en effet la masse laborieuse et pauvre de l'île est constituée par les travailleurs agricoles indiens qui forment la couche sociale la plus défavorisée [2].

L'endogamie assez stricte des groupes indiens non musulmans et musulmans fait que c'est surtout dans la « population générale » qu'apparaissent les divers degrés du métissage. Le mot *kréòl* désigne donc tout individu qui n'est ni Blanc, ni Indo-Mauricien, ni Sino-Mauricien [3]. Cette dénomination, relativement neutre, peut s'appliquer soit à des Mauriciens de type très nettement africain, soit à des individus dont le phénotype est blanc. En effet le critère généalogique l'emporte toujours sur l'appartenance phénotypique et l'on voit souvent désigner comme « Créoles » des gens qui sont des Blancs aux yeux d'un observateur non prévenu [4]. S'il s'agit donc de qualifier la couleur de peau d'un tel individu, on ne dira pas qu'il est *blã* mais *klèr. blã* caractérise donc une appartenance généalogique et peut qualifier des indivi-

1. Ce mépris du « Créole » pour l'Indien est déjà signalé au XIX^e siècle par Baissac : « Nous n'aurions pas tout dit sur le noir créole... si nous ne signalions son antipathie, faite de dédain et de rancune, pour la population indienne qui lui a enlevé, pouce par pouce, presque toute sa place sur le sol natal. Un homme venait d'être tué par une charrette emportée : *Na pas ène doumoune, ène malbar* (« Ce n'est pas un homme, c'est un malabar ») répondait sans plus de détails, un créole à un curieux qui s'informait. Dans leur langue, *ène malbar*, c'est un homme mou et veule, sans force physique et sans ressort moral. *Ene nation tripe*, tel est leur jugement sommaire sur toute la race », Baissac, 1880, XLIV-XLV.

2. Un des exemples qui peut le mieux illustrer la stratification socio-raciale est celui des clubs sportifs où l'on distingue trois niveaux : les clubs de Blancs (type : « Dodo-club ») dont tous les membres sont Blancs ; les clubs réservés aux « gens de couleur », comme le Racing, où sont admis des Métis et éventuellement des Indiens baptisés et appartenant aux classes sociales aisées (on peut faire parfois des entorses à ces règles en faveur d'un joueur exceptionnellement doué) ; les clubs ouverts à tous mais où l'on ne rencontre guère les individus qui se rattachent aux catégories précédentes (type Fire Brigade).

3. Les Chinois formaient en 1962 3,4 % de la population de l'île, les Métis Chinois peu nombreux sont nommés *kréòl sinwa*.

4. Il faut cependant admettre que le métissage apparaît parfois à des signes qui ne sont pas perceptibles pour un observateur européen mais qui sont évidents pour un Mauricien.

dus au teint mat, de type latin, alors que *klèr* qualifie le phénotype et ne peut être appliqué qu'à des métis [1]. La dénotation « objective » de la couleur sombre de la peau se fait à l'aide de *brẽ*, tandis que *nwar* est toujours senti comme péjoratif ; se le voir appliquer entraîne inévitablement une chute dans cette échelle idéale du métissage qui du noir monte vers le blanc. Cette situation explique l'échec des tentatives faites il y a quelques années pour exploiter localement certaines formules du Black Power (*blak is byotiful, nwar èn zóli kulèr...*). Exclu de la simple dénotation, *nwar* apparaît en revanche dans une foule de comparaisons ou d'expressions pittoresques ou injurieuses :

nwar kómã sarbõ	noir comme le charbon
— *kaka pul*	— la fiente de poule
— *fèr nwar*	— la nuit
— *aswar*	— le soir
nwar kómã zãblõ	— un « jambelon » (fruit)
— *marmit*	— une marmite
— *karay*	— une marmite
— *èn zulu*	— un zoulou
— *èn bul tamarẽ dã maré nwar*	— une boule de tamarin dans une nuit très obscure.

A l'intérieur du groupe « créole », sans qu'il existe un système de désignations rigoureuses des degrés de métissage, tous les termes qui dénotent le type africain sont péjoratifs : (par ordre décroissant de fréquence) *mazãbik, zulu, kaf* (« cafre »), *kréòl ti zórèy, ti zorèy, kréól ti sévé* (« créole à petits cheveux ») ; certaines expressions sont uniquement injurieuses : *robo, tyolo*. Les caractères physiques qui se rapprochent de ceux du type négroïde sont considérés comme inférieurs sur le plan esthétique (aspect des cheveux, forme des lèvres et du nez). Ils font l'objet de nombreuses désignations pittoresques et malveillantes : *sévé resor* « cheveux en ' ressort ' », *ti sévé* « petits cheveux », *sévé mazãbik, sévé dipwav* « cheveux en grains de poivre », *sévé disik* « cheveux en grains de sucre », *sévé rulé* « cheveux ' roulés ' » ; *gró lalèv* « grosses lèvres », *gró lalèv banan, gró lalèv brẽzèl* « grosses lèvres en forme d'aubergine », *lalèv pãdã* ; *néné krazé* « nez épaté », *néné plat...*

1. Parmi les Mauriciens blancs, il y a en effet deux types humains différents, l'un « nordique » (blonds ou roux), l'autre « latin » (cheveux bruns, peau mate).

Si la barrière entre le « Blanc » et le « Créole » est rendue infranchissable par la généalogie quels que soient les caractères phénotypiques d'un individu, il n'existe pas de critères permettant en revanche de distinguer le Métis du Noir. Il semble alors que le clivage social est déterminant alors que la signalisation de l'appartenance raciale devient moins nette. On distingue en effet, parmi les Créoles, ceux qu'on nomme les « gens de couleur » *dimun kulèr*. *dimun kuler* s'oppose naturellement à *mazãbik*, mais également à *kréòl* en dénotant à la fois des caractères de négritude moins nets et une situation sociale plus élevée [1]. Ces deux caractères vont d'ailleurs souvent de pair. Le métis clair fait l'objet de qualifications malveillantes que nous avons déjà mentionnées (1.2.1.). On peut donc résumer ainsi les diverses désignations en faisant apparaître le statut « objectif » de l'individu (colonne 1), l'idéal auquel il vise (C. 2), les désignations péjoratives dont il est l'objet (C. 3).

1	2	3
blã Blanc *a*) riche, aisé *b*) pauvre (rare)		
dimun kulèr Métis clair Condition aisée *klèr* adj.	*blã* Idéal inaccessible	*blã fès nwar* *blã marõ* *fèr blã* *milat* [2] *frõtyèr* *mélãz*
kréòl « Créole » ; métis sombre ; noir *brẽ* adj. « noir »	*dimun kulèr* *klèr* adj.	*mazãbik, zulu* *kaf, ti zórèy* *nwar* adj.

1.2.3. Les emplois de *blã* et *nwar* hors de la classification raciale.

blã n'apparaît guère que dans le tour *fèr l blã* « faire le Blanc » qui, vu la

1. Baissac signale à cet égard un proverbe intéressant : « Bon dié, té fére bourrique pour noirs, milet pour zens coulér, çouval pour blancs : Dieu a fait l'âne pour les noirs, le mulet pour les hommes de couleur, le cheval pour les blancs », 1880, XV.

2. Ces injures sont utilisées à l'égard des Métis surtout par les individus du groupe inférieur ; un Blanc offensera plus gravement un Métis en le traitant de « Noir ».

situation locale, signifie moins « se faire passer pour blanc » que « se conduire comme un Blanc » (c'est-à-dire dépenser et vivre largement, faire étalage de sa richesse...).

nwar en revanche figure dans des tours plus nombreux :

— *fèr grã nwar* : « être insolent, vantard... ».

— *vyé nwar* surtout dans *fèr vyé nwar* « se faire passer pour plus averti qu'on ne l'est » (en particulier d'un garçon qui « fait l'homme »).

— *mó nwar* « mon petit, mon ami... » le tour est amical ; on en use surtout entre Créoles mais des Blancs peuvent également l'utiliser entre eux.

2. *Le système seychellois.*

2.1. L'archipel des Seychelles.

Colonie de la Couronne Britannique, les Seychelles sont peuplées d'une cinquantaine de mille habitants qui parlent un créole d'origine française voisin de celui de l'île Maurice. Ces îles, occupées par les Français à partir de 1770 devinrent anglaises comme l'île de France en 1814. La population se distingue cependant de celle des Mascareignes par son caractère nettement africain. Ce trait s'explique à la fois par les arrivées importantes d'esclaves africains libérés aux Seychelles dans le courant du XIX^e^ siècle et par l'absence presque totale d'immigration indienne.

2.2. La classification raciale.

2.2.1. Les Blancs.

Le groupe blanc seychellois est moins strictement défini et limité que celui de l'île Maurice. Parmi les « Blancs » *blã*, on distingue en effet les « Blancs riches » *grã blã* de ceux qui se caractérisent à la fois par leur pauvreté et leur rusticité et qu'on désigne de divers noms : *blã ruyé, blã ó vã, bãn zãs ó vã, grã brilé, blã brilé.* Le sens de ces expressions n'est pas toujours clair (« Blancs rouillés », « Blancs au vent », « Grand brûlé », « Blancs brûlés » ?) mais elles ont presque toujours une connotation nettement péjorative. Les dernières en particulier soulignent le caractère rustique de ceux auxquels elles s'appliquent. On constate d'ailleurs que comme à l'île Maurice une confusion s'établit dans les dénominations entre le Blanc pauvre et le Métis clair.

blã ruyé ou *blã mal pẽt* (« Blanc rouillé » [1], « mal blanchi ») et même parfois

1. L'origine de cette expression se trouve peut-être dans le fait qu'en seychellois, les Métis sont nommés *ruz* « rouge » ; cf. *infra.*

milat « mulâtre » peuvent désigner aussi bien des « Blancs pauvres de la campagne » que des « Métis très clairs ». L'endogamie au sein du groupe blanc est très nette quoique moins stricte qu'à l'île Maurice ; les mariages mixtes, certes rares, ne sont pas totalement exclus surtout s'il s'agit d'un Blanc et d'une Métisse.

2.2.2. Les non-Blancs. Les Indiens sont peu nombreux et leur rôle réduit (on les nomme *malbar* ou *aya* s'ils sont hindouistes, *laskar* s'ils sont musulmans). La plus grande partie de la population est donc formée par des Métis et des Noirs. La différence avec la classification raciale mauricienne est sur ce point nette car *kréòl* qui en mauricien ne peut *jamais* désigner un Blanc peut en créole seychellois s'appliquer à tout individu né dans l'archipel quelle que soit la couleur de sa peau. On doit même noter que selon certains témoignages on hésitera à l'employer pour désigner un Noir de type africain très caractérisé. En revanche, comme à Maurice, on n'usera jamais de *blã* pour qualifier un Métis même parfaitement blanc de peau, on dira alors *kler* ou *blã klèr*. Pour un Métis de couleur plus sombre, on dira *i fõsé* « il est de couleur foncée » ou *i brẽ* « id. » *nwar* qui peut être utilisé pour tout objet ou animal de couleur noire a toujours une valeur nettement péjorative quand on en use pour décrire un individu. Les comparaisons malveillantes sont nombreuses et parfois proches de celles qu'offre le mauricien : *nwar kómã èn fõ marmit* « noir comme un fond de marmite », ... *fèr nwar* « ... comme la nuit », ... *pèrkal* « ... comme la percale », ... *ẽ zulu* « ... comme un zoulou ».

De façon peut-être un peu moins nette qu'en mauricien, les caractères physiques négroïdes sont désignés de façon méprisante car le noir est « la mauvaise couleur » : *sévé krépi* « cheveux crépus », *ti sévé* « petits cheveux », *sévé la grèn dipwav* « cheveux en grains de poivre », *tèt póbã* « Noir aux cheveux crépus » [1], *gró lalèv* « lèvres épaisses », *ma flora* « femme aux traits négroïdes » ; *gró nẽnẽ* « nez épaté », *katum, katum nẽnẽ* « id. ». De même tous les termes qui servent à désigner le type africain sont péjoratifs : *mazãbik, mózãbik* est le plus courant mais on use aussi de *kaf* « cafre ».

Le « Métis » (de Blanc et de Noir) est dit *ruz* « rouge ». L'origine de la dénomination tient sans doute à ce que certains métis ont en effet les cheveux roux et la peau claire quoique leurs traits soient manifestement négroïdes [2].

1. *póbã* désigne en créole seychellois un « bocal ». Il est curieux de noter qu'aux Antilles, on nomme « blanc poban » un Blanc pauvre.

2. L'emploi de ce terme est ancien ; *kaf ruz* existe également en réunionnais avec le même sens, mais l'expression est beaucoup moins commune à la Réunion qu'aux Seychelles. Les documents d'archives du XVIII[e] siècle présentent souvent,

On peut tenter de classer de la façon suivante les diverses désignations des Métis en seychellois :

QUALIFICATIFS NEUTRES	QUALIFICATIFS PÉJORATIFS
klèr *blã klèr*	*blã ruyé* *blã mal pèt* *milat* *pó bigarad*
ruz *kréòl*	*ruzõ*
	ruz sék *ruz fér mal*
fõsé	*nwar* *mazãbik*

2.2.3. Autres emplois de *blã* et *nwar*.

fèr le blã ou *fèr kómã blã* a en seychellois un sens un peu différent de celui de l'expression mauricienne correspondante (cf. 1.2.3.) ; elle signifie en effet « se conduire en maître » car *blã* désigne le « patron » ou le « propriétaire ». Ainsi un ouvrier agricole use de ce terme pour nommer le propriétaire de l'exploitation sur laquelle il travaille. Il peut de ce fait arriver que le mot soit employé pour désigner un Métis ou même un Noir. Cet emploi que nous retrouverons à la Réunion est étranger au mauricien.

La valeur strictement sociale du terme se retrouve pour *nwar* qui signifie parfois « serviteur, domestique » sans référence précise et directe à la couleur de peau de l'individu ainsi désigné.

Il en est de même pour *mõnwar* « mon ami, mon cher », appellation amicale sans relation avec l'appartenance raciale de l'interlocuteur et dont on peut user à l'égard d'un Blanc.

fer grã nwar signifie, comme en mauricien, « se faire valoir, se vanter ».

3. *Le système réunionnais.*

3.1. L'île de la Réunion.

A la différence des autres Mascareignes et des Seychelles, l'ancienne île Bourbon est restée terre française après la défaite napoléonienne.

à propos d'esclaves, les qualifications « rouge » ou « noir rouge ». C'est ce type de métis qui paraît être nommé « chabin » en haïtien ; cf. Pompilus Pradel, 1961, 146.

Département français depuis 1946, elle compte 475 000 habitants d'origines ethniques diverses (européenne, malgache, africaine, indienne). Les traits les plus caractéristiques de cette population sont l'importance numérique du peuplement blanc qui jamais au cours de l'histoire de l'île n'a représenté moins du cinquième de l'ensemble et la présence d'un métissage ancien et profond lié aux nombreuses unions mixtes des premiers temps de la colonisation.

3.2. La classification raciale.

3.2.1. Les Blancs.

Le trait le plus original de la stratification sociale réunionnaise est la présence de Blancs à tous niveaux socio-économiques. Les Blancs pauvres, les « petits Blancs » distinguent par exemple nettement le système réunionnais de celui de l'île Maurice où cette catégorie sociale n'existe pas et où tout Blanc, même si ses moyens d'existence sont relativement limités, jouit en tout cas d'un statut social élevé. Au contraire les « petits Blancs » réunionnais sont l'objet du mépris de la population de couleur et le créole abonde en expressions péjoratives qui servent à les désigner : *yab, yab susut, litòn, pip, pip lé ó, pip la só, yul, pat zòn, blã fer blã.* Ces épithètes malveillantes dont l'origine et le sens ne sont pas toujours faciles à déterminer font allusion à divers caractères de ce groupe social : les « petits Blancs » résident plutôt dans « les régions hautes de l'île » *lé o* (*pip lé ó*, mais aussi *litòn de bwa* par exemple) où ils vivent de cultures et de cueillettes (*yab susut* le « chouchou », sechium edule, pousse en abondance dans certaines régions à fort peuplement blanc comme le Cirque de Salazie ou la Plaine des Grègues ; *sasèr d tãg* « chasseur de tangs », le « tang », ericaneus setosus, est un petit animal des bois dont les Créoles sont friands). La couleur de la peau est naturellement le trait essentiel : *pip la só* « la chaux », *pat zòn* « pieds jaunes » (peut-être parce qu'ils marchent le plus souvent sans chaussures) ; *blã fer blã* l'expression n'est pas courante et de sens malaisé à établir car elle semble tantôt désigner un Blanc métissé (c'est le sens du terme en mauricien) tantôt s'opposer, sans doute par étymologie populaire, à un tour comme *blã marmit* qui désignerait alors le Métis (le « fer-blanc », blanc, s'opposant alors à la « marmite » noircie par la fumée du foyer). Il est en tout cas net que ces Blancs ne peuvent être confondus avec les Blancs riches et que lorsque l'on évoque *ban blã* « les Blancs » ce n'est jamais des « petits Blancs » qu'on parle, mais toujours de la classe possédante des « Blancs riches » *gró blã*, qui domine la société de plantation. Il en résulte donc une structure différente des

champs sémantiques dans la société de plantation et dans la société paysanne. Nous trouvons là l'opposition que signale J. Benoist qui fait apparaître la différence dans les clivages interethniques (1974, 72). Dans la société de plantation, la frontière interethnique entre le Blanc et le Noir est à peu près infranchissable et recoupe presque parfaitement le clivage social ; les « Blancs » (individus de race blanche, maîtres, propriétaires...) s'opposent aux Noirs entre lesquels les distinctions ethniques ne sont pas pertinentes. Dans la société paysanne où le groupe blanc est bien loin de dominer économiquement et où les barrières interethniques sont moins rigides, les Blancs (en général pauvres) s'intègrent à un ensemble qu'on désigne sous le nom de *kréòl* et qui comprend aussi bien les Métis et les Noirs de type africain. Les Blancs ne sont d'ailleurs pas appelés *blã* mais reçoivent toutes les dénominations précédemment signalées (cf. *supra*). Cet ensemble se distingue en revanche des « Indiens » *malbar* comme nous allons le voir par la suite.

3.2.2. Les non-Blancs.

Le groupe le plus individualisé est formé par les Indiens qui, selon les estimations, forment de 15 à 20 % de la population totale. La quasi-totalité d'entre eux est constituée par des Chrétiens ou des Hindouistes qu'on nomme *malbar*. Ce terme, volontiers péjoratif, tend à être remplacé au sein de cette communauté par *tamul*. Les Musulmans, peu nombreux, sont dits *zarab*. Les individus dont le phénotype est manifestement africain sont appelés *kaf* (« cafre » ; fém. *kafrin* « cafrine ») ; ces termes sont péjoratifs quoique, dans certains contextes, ils puissent être utilisés comme hypocoristiques.

kréòl peut, comme en seychellois, désigner un Blanc ou un Noir né dans le pays. On ne peut cependant user du mot pour désigner un Indien ou un Chinois qui par opposition à *kréòl* sont qualifiés de *kõtnasyõ* (« contre nation » ?).

Pour exprimer les diverses nuances de la couleur de la peau du blanc au noir, on utilise, à l'exclusion de *blã* et de *nwar*, dans le premier cas *klèr*, dans le second *brẽ*. *ẽ bug byẽ brẽ* signifie « un homme très noir » alors que d'un « individu à la peau blanche » on dira *ẽ bug byẽ klèr* (étant entendu qu'il ne s'agit pas d'un Blanc). *nwar* est toujours employé avec une valeur péjorative ; ainsi *kózé ã nwar* signifie « parler un créole grossier » (« causer en Noir » ; *kréòl kaf* désigne également ce même niveau de langue). L'adjectif *nwar* apparaît dans plusieurs comparaisons malveillantes qui soulignent les caractères de négritude : *nwar kòm ẽ zulu* « noir comme un Zoulou », *nwar kòm ẽ ki d marmit* « noir comme un fond de marmite ». A la Réunion aussi, le noir est la « mauvaise couleur » *móvé kulèr* et dans une famille on se réjouit toujours de

la venue au monde d'un enfant dont la peau est plus claire que celle de ses frères et sœurs (les caprices de la génétique font que la chose est très commune). Les caractères physiques négroïdes font l'objet de désignations péjoratives, en particulier les cheveux : *sévé grẽ d pwav* « cheveux en grains de poivre », *bròs kókó* « brosse de coco » (faite d'une demi-enveloppe de noix de coco aux poils courts et durs), *tèt kõnyé, sévé kõnyé* « tête, cheveux crépus ».

Il n'existe cependant pas de termes permettant de définir de façon précise le degré de métissage et même pourrait-on dire le métissage lui-même. Le métis de Blanc et d'Africain est parfois nommé *kaf ruz* mais cette expression, quoique fréquente dans les documents anciens, est devenue peu courante. (C'est sans doute sur son modèle qu'on a forgé le tour *kaf blé* (mot à mot « cafre bleu ») qui sert à qualifier un individu dont la peau est très noire). *batar*, le plus souvent péjoratif et relativement peu fréquent, est toujours suivi d'un déterminant (sans cela il désigne un enfant naturel) : *batar sinwa* « Chinois métissé (de Noir) » ; *batar kaf* « Cafre métissé (d'Indien) ». (Il s'agit donc en général là de métissages différents du métissage essentiel qui est celui du Blanc et du Noir). *blã marmit* ou *blã fer blã* sont des expressions peu courantes et de sens fluctuant (cf. *supra* 3.2.1.). On ne relève guère qu'une série de tours toujours malveillants et pittoresques qui soulignent de façon vague et métaphorique la couleur plus ou moins sombre de la peau : *ló tamarẽ* « eau de tamarin » (boisson de couleur brune préparée à l'aide des fruits du tamarinier) ; *ló kafé* « eau de café » ; *pó d kabó* « peau de cabot » (poisson noir) *pó d budẽ* « peau de boudin » ; *tay kanar* « fiente de canard »...

3.3. Autres emplois de *blã* et de *nwar*.

Ils sont très voisins de ceux que nous avons pu relever en créole seychellois :

blã « Patron, propriétaire » ; le terme peut également être utilisé sans qu'il y ait de rapport de subordination entre les interlocuteurs, il signifie alors « Monsieur » : *mõ blã* (c'est l'équivalent de *patrõ*).

fer le blã « se faire valoir, faire l'important ».

nwar « Domestique, serviteur (en particulier attaché au service d'une personne).

munwar, mõnwar « Mon cher, mon petit, mon vieux ». Peut être utilisé pour s'adresser aussi bien à un Blanc qu'à un Noir. (*mõ kaf* id.).

nwar apparaît aussi bien dans quelques proverbes ou expressions :

paròl ẽ nwar, ku d pèt ẽ syẽ « Parole de Noir, pet de chien ». *ẽ nwar ẽ syẽ dé kuzẽ zèrmẽ* « Un Noir, un chien, deux cousins germains » ;

kryé kòm ẽ nwar a lésèl « crier comme un Noir à l'échelle » (pousser des cris de douleur ou de terreur ; sans doute parce que l'on attachait les esclaves sur une échelle pour les fouetter).

4. *Conclusions.*

La comparaison des trois systèmes permet de formuler quelques conclusions.

4.1. *blã* et *nwar.*

Dans tous les systèmes s'affirme la règle d'inégalité que présentent la plupart des classifications raciales de populations métissées. Le blanc est, partout et toujours, supérieur au noir et toutes les désignations de la négritude sont péjoratives. Ce que l'on pourrait appeler le « complexe de l'Oncle Tom » dont l'origine est évidemment économique, se manifeste tant sur le plan socio-ethnique que linguistique. Le schéma primitif du rapport de production « colonial » place au premier plan le problème linguistique puisque l'instrument de travail social fondamental est le langage [1]. Le racisme naît de l'ordre (jubeo) et se conserve et se conforte dans l'ordre (ordino). Le commandement c'est-à-dire le verbe institutionnalise la supériorité du Blanc sur le Noir, de celui qui possède le langage sur celui qui ne le possède pas ou le possède mal et peu. Le rapport du maître et de l'esclave trouve son fondement et sa légitimation dans cette « infériorité » institutionnelle du Noir par rapport au Blanc et Montesquieu n'aurait pas dû l'omettre dans son célèbre développement de *l'Esprit des Lois* sur le « droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves » [2]. Au point de vue socio-linguistique la manifestation principale de ce complexe de l'Oncle Tom est la conscience de l'indignité du créole face au français qui constitue le prolongement naturel de la reconnaissance de la supériorité raciale du Blanc et de la supériorité sociale du maître. Le créolophone retrouve inévitablement face au Blanc francophone le mutisme primitif de ses lointains ancêtres silencieux et dociles devant la Parole.

Cette situation a d'évidentes conséquences sur la structuration du champ sémantique du blanc et du noir et explique que les termes, en première ana-

1. Parmi les esclaves débarqués dans le pays depuis quelque temps celui dont la valeur marchande est la plus grande n'est pas le plus robuste ou le mieux constitué, mais celui qui est « francisé ». Il témoigne par là de son insertion dans le système social.

2. On peut remarquer que dans les anciens documents de l'île Bourbon l'opposition s'établit d'abord entre Blancs et Noirs ; le mot « esclaves » apparaît nettement après le début de la colonisation.

lyse, identiques aux lexèmes français dont ils sont issus, s'en distinguent en fait d'une façon très nette. Tous les parlers représentent en effet la même impossibilité de pure et simple dénotation de la couleur de la peau d'un individu par les adjectifs *blã* et *nwar* qui sont parfaitement aptes, pourtant, à cette fonction s'il s'agit d'un animal ou d'un objet. Les causes ne sont d'ailleurs pas identiques dans les deux cas.

blã dénote en effet non la couleur de l'épiderme mais l'appartenance à un groupe socio-ethnique plus ou moins strictement défini selon les cas. C'est à Maurice qu'il l'est le plus nettement ; il est réduit, exclusivement endogame et limité par les critères généalogiques. La frontière interethnique du blanc et du noir est donc infranchissable. La chose est si vraie qu'on peut même alors, en français mauricien, user (rarement) de l'adjectif « blanc » pour qualifier un métis dans la mesure où il détermine un substantif qui en limite strictement le sens. On pourra donc dire éventuellement « une petite femme de couleur bien blanche » (= une métisse très claire), mais on ne dira jamais de cette même personne qu'elle est « blanche ». Dans ce cas, on usera plus souvent de « bien claire » et le tour signalé a une valeur stylistique dans la mesure où il souligne par l'usage du haut degré l'opposition entre le nom et l'adjectif ; l'exception génétique est soulignée par la rareté du par'uponoïan [1]. A la Réunion, les faits sont plus complexes. Le métissage ancien et étendu, la coexistence d'une société de plantation dans laquelle le groupe blanc jouit d'un statut social comparable à celui des Blancs mauriciens et d'une société paysanne où figure une importante proportion de Blancs de condition modeste ou même misérable fait voisiner deux systèmes différents (cf. 3.2.1.). Il en résulte que *blã* a perdu dans une large mesure sa valeur de dénotation raciale. En effet, tous les Blancs pauvres de la société paysanne sont comme nous l'avons vu désignés par un ensemble de termes souvent péjoratifs à l'exclusion de *blã* à moins qu'on ne qualifie *blã* par un déterminant qui aboutisse à le nier en tant que tel comme *blã fèr blã* ou *blã la ter* par opposition à *bõ blã* « vrai Blanc ». D'autre part, corollairement, *blã* a pris, en réunionnais comme en seychellois, un sens plus social que racial : *blã* « Patron, propriétaire ; Monsieur (hors de toute relation de subordination) ». Ce changement sémantique est naturellement ignoré du mauricien pour lequel l'identité entre classification raciale et sociale est totale. Nous avons pu entendre à la Réunion l'histoire d'un Noir enrichi qui s'était offert le

1. Désignation pédante mais commode du trope qui consiste à associer deux termes apparemment incompatibles.

luxe d'un domestique blanc ce qui donnait lieu au dialogue suivant ; le maître (noir) au domestique (blanc) : *óté ti nwar* « Hola, boy » (mot à mot « petit noir ») ; réponse du domestique : *kósa vi vé mõ blã* « Que voulez-vous Patron ? » (mot à mot « mon blanc »). Nous ne pouvons garantir que l'histoire soit authentique quoiqu'elle nous ait été donnée comme telle ; elle est en tout cas parfaitement plausible dans le contexte réunionnais.

L'évolution de *nwar* présente des caractères en partie voisins. Comme nous l'avons vu, l'usage du mot « Noirs » pour désigner les esclaves est antérieur à l'emploi de ce dernier terme [1] et durant toute la période de l'esclavage on a souvent confondu sous l'appellation générale de « Noirs » les travailleurs africains, indiens ou malgaches en précisant parfois « Noirs de Mozambique, de l'Inde, de Madagascar ». L'association constante de la négritude et de la servitude a amené à rejeter « noir » comme moyen de simple dénotation de la première. *brẽ* s'est substitué à lui dans cet usage, *nwar* étant connoté à la fois par les concepts de dépendance sociale, d'infériorité esthétique et raciale et d'incapacité linguistique. Constatons au passage que des revendications au droit d'existence à une culture créole aux proclamations agressives de l'éphémère Black Power mauricien, on retrouve les composantes majeures du « complexe de l'Oncle Tom ». Dans le système mauricien, et pour les raisons précédemment évoquées, *nwar* est resté limité au racial, les connotations étant naturellement défavorables (infériorités de tous ordres) alors que *blã* gardait celles de la richesse et du prestige. A la Réunion, également éliminé du champ de la description objective, *nwar* a pris, comme *blã*, une valeur sociale qu'ignore le mauricien : *nwar* « serviteur, domestique » (seychellois id.).

Tous les systèmes présentent cependant une particularité commune qui est constituée par l'emploi de « mon Noir » (*munwar, mo nwar, mõ nwar*) au sens de « mon ami, mon cher, mon vieux ». Cet emploi est vraisemblablement ancien puisque tous les créoles l'offrent. Le terme peut être employé quel que soit le groupe ethnique des interlocuteurs (certains témoins mauriciens doutent cependant qu'un « Créole » puisse l'utiliser pour s'adresser à un Blanc). On doit sans doute évoquer les nombreux mariages mixtes des premiers temps de la colonisation de Bourbon dans lesquels les femmes étaient des Métisses ou des Noires. Plus important peut-être encore est le rôle des *nénèn* (= bonnes d'enfants) noires qui étaient sans doute tentées de nommer « mon noir », dans un mouvement de tendre possession, l'enfant dont

1. Le mot « esclave » n'apparaît dans les documents qu'en 1690 (Barassin, *Bourbon des Origines jusqu'en 1714*, p. 200).

elles avaient la charge. A la Réunion, on dit de la même façon *mõ kaf* (= «mon Cafre») et nous avons pu entendre des *nénèn* appeler l'enfant dont elles s'occupaient *mõ kaf blã* ou même *mõ kaf ròz* ! Dans certains contextes *kafrin* peut aussi traduire la tendresse ou le désir. La double potentialité affective de ces termes (injures et/ou mots amicaux ou tendres) peut évidemment rappeler des emplois voisins de mots comme « cochon » ou « salaud » qui sont susceptibles de la même dualité d'usage. Nous hésitons à aller au-delà et à évoquer une fixation érotique sur le noir dont l'origine se trouverait dans la substitution de l'image de la « nénaine » à celle de la mère et à un stade ultérieur dans la libération du sexe du maître/Blanc à l'égard de l'esclave/Noir.

4.2. Les degrés du métissage.

La classification raciale des créoles de l'océan Indien paraît extrêmement différente de celles que présentent (ou qu'ont pu présenter) des parlers antillais. Nous songeons en particulier ici à la description que donne pour l'haïtien du XVIII^e siècle Moreau de Saint-Méry. Selon cet auteur en effet on ne distinguait pas moins de 13 catégories du blanc au noir : sang-mêlé, quarteronné, mamelouc, métif, quarteron... Certes tous les termes ne se sont pas maintenus en haïtien moderne mais Pradel Pompilus en cite tout de même un bon nombre (carteronne, chabine, griffe, grimaud, marabou, sacatra ; cf. Pompilus Pradel, 1961, 146-148). Or, dans les créoles de l'océan Indien, si l'on écarte les dénominations injurieuses, rares sont les mots qui servent à désigner les Métis :

Mauricien : *kréòl, dimun kuler.*

Seychellois : *kréòl, ruz.*

Réunionnais : *kréòl.*

Encore faut-il noter que *kréòl* qui se retrouve dans les trois cas n'a pas partout le même sens et peut désigner des Blancs dans les deux derniers cas :

	MAURICIEN	SEYCHELLOIS	RÉUNIONNAIS
Blanc	—	+	+
Métis	+	+	+
Noir africain	+	+/— [1]	+
Indien	—	—	—

1. Selon certains témoins on ne peut nommer *kréòl* un individu de type africain trop accentué ; c'est un « sauvage » *sã kõnẽ.*

Deux faits apparaissent nettement :

4.2.1. « Créole » n'a le sens restreint de « Métis ou Noir » qu'en mauricien ; en réunionnais comme en seychellois le mot désigne également les Blancs nés dans le pays. Nous avons pu démontrer à propos du terme réunionnais que contrairement à une affirmation fréquente, il ne s'agit pas d'une extension du sens primitif du mot (Chaudenson, 1974, 609-611). A Maurice, comme aux Antilles d'ailleurs, le refus d'inclure dans une même catégorie les Blancs et les Noirs a conduit à restreindre la signification du lexème (en mauricien, les Métis et les Noirs à l'exclusion des Blancs ; aux Antilles, les Blancs à l'exclusion des Noirs).

4.2.2. Comme les descriptions précédentes le faisaient pressentir il apparaît que les Indiens sont exclus de l'ensemble « créole ». Cette exclusion est flagrante à l'île Maurice où la tension est vive à l'intérieur du groupe non blanc entre Indiens et Créoles ; elle est moins évidente mais cependant très réelle à la Réunion. Cette exclusion s'accompagne dans tous les cas d'un mépris vigoureux du Créole pour l'Indien à qui l'imagination populaire prête les pires défauts (lâcheté, paresse, mensonge, luxure...). Cette réaction est d'autant plus vive à Maurice que les Créoles ont le sentiment d'avoir été dépouillés de leur pays par les Indiens devenus numériquement majoritaires (cf. n. 1, p. 77). Dans tous les cas on peut supposer que les Indiens dont l'arrivée massive a été tardive se sont trouvés placés en dehors d'un système de classification raciale déjà constitué et auquel ils se sont relativement peu intégrés. A la Réunion où le processus de déculturation indienne est beaucoup plus avancé et où les Indiens sont très nettement minoritaires, ce clivage, quoique réel, est moins net et la barrière entre les groupes ethniques moins stricte.

La comparaison des désignations injurieuses des Métis est également éclairante : (tableau ci-contre).

Il apparaît que le mauricien dispose d'une gamme très étendue de termes pour désigner les Métis clairs qu'un témoin sans expérience risquerait de prendre pour des Blancs ; il semble qu'il y ait là non seulement la manifestation du mépris du Blanc pour le Métis, mais peut-être plus encore un soin jaloux de récupération par le groupe créole de ceux de ses membres que tenterait l'impossible évasion par le haut ! Arrêtée dans son ascension sociale par l'infranchissable barrière qui la sépare des Blancs, la classe moyenne créole vise à établir vers le bas une autre barrière socio-ethnique qui la sépare des Noirs et dont témoigne l'autre ensemble de termes injurieux qui peut servir à qualifier aussi bien les Noirs que, d'une façon plus générale, ceux qu'on considère comme plus noirs que soi.

	MAURICIEN	SEYCHELLOIS	RÉUNIONNAIS
Métis clair.....	*frõtyér* *milat* *fér blã* *blã fès nwar* *blã marõ* *pó graté* *mélãz*	*blã ruyé* *blã mal pèt* *milat* *pó bigarad*	*blã fer blã ?* *blã marmit ?*
Métis foncé.....		*ruzõ* *ruz sék* *ruz fér mal*	*ló kafé* *pó d budè* *pó d kabó* *tay kanar*
Noir.....	*mózãbik* *zulu* *kaf* *kréòl ti zórey* *róbó* *tyóló*	*mózãbik*	*kaf*

Le système mauricien, sur ce point encore, nous semble présenter les signes d'une tension interraciale beaucoup plus grande que les systèmes seychellois ou réunionnais, ce dernier étant sans doute celui où les désignations du métissage sont les plus floues ce qui est naturel puisque la société réunionnaise est celle où les barrières interethniques sont les moins strictes. On peut même dire qu'en réunionnais il n'y a pas de terme permettant de dénoter purement et simplement le métis. « Créole » ne peut être admis comme tel puisque, comme nous l'avons vu, il peut à la Réunion désigner un Blanc. De ce fait toutes les désignations injurieuses des Métis sont métaphoriques et se fondent sur le phénotype. Il y a là une différence importante avec la classification haïtienne par exemple. On y trouve en effet un ensemble de termes dénotant de façon précise et, pourrait-on dire, objective, les degrés du métissage ; on constate d'autre part que ces termes sont, au moins en synchronie, arbitraires. Le système mauricien offre quelques désignations métaphoriques du phénotype (*pó graté*) mais la plupart des expressions soulignent le mélange racial lui-même (*frõtyér, mélãz, katorz kara, blã fés nwar, blã marõ, milat*). A la Réunion, toutes les désignations sont métaphoriques et se fondent sur le phénotype. On peut en conclure qu'en fait il n'y a donc pas de classification réelle car en fait tout Métis doit organiser son propre système à partir et autour de l'image qu'il se donne à lui-même de lui-même. On a souvent

l'impression que pour bon nombre de Métis, surtout clairs, la limite du blanc et du noir passe par soi et qu'est noir celui qu'on juge plus noir que soi. On peut sur ce point esquisser un parallèle entre la perception de la classification raciale et celle que les individus ont de leur niveau de langue. Chacun tend en effet à faire norme son propre niveau et son incapacité à différencier les niveaux de langue supérieurs au sien se double d'une conscience aiguë des divergences qui existent avec les niveaux inférieurs. Il serait à cet égard intéressant d'étudier systématiquement les désignations métaphoriques du métissage et de la négritude pour voir comment elles s'ordonnent selon les individus et en particulier en fonction de l'image que le locuteur a de lui-même. Il en résulte que nous ne sommes pas sûrs que les diverses expressions que nous avons pu recueillir correspondent selon les témoins à des réalités identiques.

4.3. Classification raciale et classification sociale.

Dans la typologie des systèmes de classification, ceux des créoles de l'océan Indien sont à rapprocher du type brésilien sans cependant se confondre avec lui. Le système brésilien est caractérisé par quelques traits majeurs (Crépeau 1973) :

1) La classification par le critère de descendance tend à disparaître devant celle qui se fonde sur le phénotype : « Dans les conflits, la règle de descendance reviendrait à la surface et le phénotype passerait au second plan. Cela peut signifier que la règle de descendance opère encore au niveau du subconscient mais que, dans le système conscient de la classification sociale, le phénotype et les facteurs sociaux l'ont délogée » (Crépeau, 1973, 35).

2) Le Blanc reste naturellement supérieur au Noir et « à statut socio-économique égal il vaut mieux être Blanc que Noir... Le phénotype devient le facteur déterminant de la stratification » (Crépeau, 1973, 35). Ce préjugé racial n'empêche cependant pas que l'argent « blanchisse » selon la célèbre formule : « Negro rico è branco e branco pobre è negro ».

Le premier trait ne vaut pas pour le mauricien où, comme nous l'avons vu, la règle de descendance reste fondamentale. Pour le second caractère (phénotype et situation sociale) on constate qu'en mauricien comme en seychellois les mêmes termes servent à désigner à la fois les Blancs pauvres et les Métis clairs :

Mauricien : *fer blã, blã fès nwar, pó graté.*

Seychellois : *blã ruyé, milat, blã mal pẽt.*

Il semble donc que ce ne soit pas les caractères phénotypiques du Métis

clair qui amènent une telle confusion puisque, nous l'avons vu, *blã* ne dénote pas le phénotype. Il s'agit plutôt d'un refus d'accorder le statut racial de Blanc à un individu qui n'en possède pas le statut social. L'opposition qui s'établit en revanche entre *dimun kulèr* (Métis clair et/ou aisé) et *kréòl* (Métis sombre et/ou pauvre) témoigne d'un désir symbolique de réduire la distance qui sépare le Noir du Blanc par la création d'une catégorie supplémentaire intermédiaire. Les nouveaux groupes sont caractérisés par les combinaisons suivantes des critères phénotypiques et socio-économiques :

	dimun kulèr			*kréòl*
Riche	+	+	—	—
Pauvre	—	—	+	+
Clair	+	—	+	—
Sombre	—	+	—	+

L' « homme de couleur » par sa position sociale se trouve donc être moins noir que le « Créole » qui aurait la même couleur de peau. L'argent blanchit mais à un degré moindre qu'au Brésil car le mouvement ascendant se trouve très strictement limité par la limite du groupe blanc. Tout « Créole » peut donc devenir un « homme de couleur » par l'ascension sociale, mais jamais il ne franchira, même dans le cas où il serait effectivement blanc par son phénotype, la frontière du groupe créole (au sens large). En revanche, un Blanc dont le statut social se dégrade risque de se voir assimilé, au moins par malveillance, aux Métis (cf. *supra*). On peut donc dire que dans une très large mesure la classification sociale correspond à la classification raciale :

	BLANC	HOMME DE COULEUR	CRÉOLE
Pauvre	—	— ou +	+
Noir	—	+ ou —	+

A la Réunion et aux Seychelles la présence de Blancs aux divers niveaux sociaux crée une situation différente. Dans la société de plantation, la classe des Blancs propriétaires a une situation assez voisine de celle du groupe blanc

mauricien puisqu'elle cumule les statuts social et racial supérieurs [1] ; les familles de statut socio-économique moins élevé, souvent apparentées aux propriétaires, fournissent souvent les cadres de gestion des propriétés. En revanche, les « Blancs pauvres » sont soit de petits propriétaires, soit des « colons » sur de grandes propriétés, les deux statuts n'étant d'ailleurs pas incompatibles et beaucoup d'entre eux cultivant à la fois en colonage et pour leur compte (les colons sont plus nombreux dans les propriétés du Nord, les petits propriétaires se trouvant surtout dans la région sud de l'île). Il en résulte que cette « société paysanne » (J. Benoist, 1974) où classe et race ne se confondent pas « déborde » sur la société de plantation et que c'est sa classification raciale et sociale plus complexe et aux frontières moins strictes qui tend à apparaître comme celle de l'ensemble de la société réunionnaise.

4.4. Conclusion générale.

Il apparaît donc au terme de cette brève étude que les systèmes de classification raciale mauricien et réunionnais sont différents et que celui du seychellois tend à se rapprocher de celui du réunionnais. Un des éléments d'explication majeurs tient sans doute aux rapports qui s'établissent entre ces classifications et les structures économiques et sociales des diverses îles. Il faut cependant prendre garde que ces éléments dans leur forme contemporaine ne permettent pas d'éclaircir tous les faits et qu'il faut tenir compte de facteurs historiques puisque les structures linguistiques et plus généralement idéologiques ne témoignent pas sur le champ des modifications qui affectent les systèmes socio-économiques.

R. CHAUDENSON.

BIBLIOGRAPHIE

BENOIST (J.). — *Structure et changement de la société rurale réunionnaise.* (Rapport de recherche dactylographié), 1974.

BAISSAC (C.). — *Étude sur le patois créole mauricien.* Nancy, 1880.

CHAUDENSON (R.). — *Le lexique du parler créole de la Réunion.* Paris, 1974.

CRÉPEAU (P.). — *Classifications raciales populaires et métissage : essai d'anthropologie cognitive.* Centre de recherches caraïbes, 1973.

POMPILUS PRADEL. — *La langue française en Haïti.* Paris, 1961.

1. Quelques grands propriétaires cependant n'appartiennent pas au groupe racial blanc (Métis ou Indiens). Ces cas sont cependant exceptionnels.